

Tours, le 9 décembre 2024

**Objet : Nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »**  
Lancement Appel à projets 2025  
*P.J : 1 dossier documentaire*

Madame, Monsieur,

La Politique de la ville est une politique publique circonscrite aux quartiers en difficultés – dits « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV), co-pilotée par la Préfecture d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire. Elle vise à réduire les inégalités persistantes entre ces quartiers et les autres territoires métropolitains. C'est une politique territorialisée, partenariale et contractuelle qui, pour atteindre ses objectifs, s'appuie sur de nombreuses institutions, les acteurs associatifs et les habitants.

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Métropole Tourangelle est le nouveau dispositif contractuel de référence de cette politique publique qui s'applique désormais pour 13 quartiers prioritaires de Tours Métropole Val de Loire. Ce nouveau Contrat de Ville a été signé le 11/07/2024 par 26 partenaires, parmi lesquels figurent les villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche, la Région Centre Val de Loire, le Département d'Indre et Loire, les bailleurs sociaux et des partenaires institutionnels mobilisés au regard de leur domaine d'intervention.

Afin de répondre aux enjeux et objectifs du Contrat de Ville, un nouvel appel à projets est lancé pour l'année 2025 afin de faire émerger et soutenir des initiatives au bénéfice des habitant.e.s des 13 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les priorités de l'appel à projet 2025 portent sur des objectifs opérationnels répartis parmi les 4 grands enjeux thématiques et les 2 enjeux transversaux :

- Enjeu 1 : Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement :
- Enjeu 2 : Des espaces publics apaisés et sécurisés
- Enjeu 3 : Des quartiers mobilisés pour l'emploi, l'insertion socio-professionnelle et l'activité économique
- Enjeu 4 : Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie
  
- Enjeu transversal 1 Participation citoyenne
- Enjeu transversal 2 Approche intégrée de lutte contre les discriminations, dont égalité entre les femmes et les hommes

Les projets déposés devront faire références aux fiches projets se rapportant à ces objectifs (déclinés dans le règlement de l'appel à projets ci-joint).

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invités à prendre contact, en amont du dépôt de votre dossier et en premier lieu avec le référent « politique de la ville » des collectivités (Villes ou Métropole) et avec les délégués du Préfet des territoires concernés. Le Service « politique de la ville » de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) est également à votre disposition.

Vous trouverez, ci-joint, le règlement de l'appel à projet explicitant la procédure de dépôt et d'instruction des dossiers, ainsi que la liste des différents interlocuteurs susceptibles de vous accompagner. Les documents afférents sont consultables et téléchargeables sur les sites internet des collectivités, ainsi qu'à l'adresse suivante :

<http://indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/Le-contrat-de-ville-de-Tours-Metropole-Val-de-Loire>

Les dossiers de demande de subvention devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée, avant **le 24 janvier 2025** en les saisissant sur le site suivant :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

Le Sous-Préfet d'Indre-et-Loire

Guillaume SAINT-CRICQ



Le Vice-Président de Tours Métropole  
Val de Loire

Olivier CONTE

